



Aux Parents d'élèves

*Madame, Monsieur,*

*Je vous prie de trouver ci-joint un complément des circulaires de rentrée concernant la prochaine rentrée scolaire à l'École Jeanne d'Arc.*

- 1. Circulaire de rentrée**
- 2. Fournitures**
- 3. Droit à l'image - autorisation de diffusion - autorisation de sortie (à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée)**
- 4. Imprimé assurance scolaire**

*A partir du LUNDI 24 AOUT 2020 je me tiendrai à votre disposition pour ceux qui le souhaiteraient (prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'École St Joseph au 05 65 73 30 40).*

*Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.*

**La Directrice,**

**Véronique BESSODES**

# RENTREE SCOLAIRE 2020– 2021

## MARDI 1er SEPTEMBRE 2020

08h30 - 09h30 → **Toutes les classes**  
**sauf pour les PS (voir courrier joint)**

◆ Pièce à fournir le jour de la rentrée : (à l'enseignant de votre enfant)  
☞ Le droit à l'image, autorisation de diffusion et de sortie

◆ Horaires des journées de classe :

08 h 45 → 11 h 45	} Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi
13 h 30 → 16 h 30	

◆ Accueil des élèves :

L'accueil et la sortie des élèves de l'Ecole Maternelle et Primaire se feront rue **SEGURET SAINCRIC**. Si ce n'est pas la personne habituelle qui prend l'enfant en charge, il faut en aviser l'enseignant ou le personnel de service présent. Les élèves qui rentrent à pied chez eux devront apporter une autorisation de leurs parents. Aucune autorisation ne sera accordée aux enfants pour attendre sur le trottoir devant l'école. Toutefois, les aînés collégiens ou lycéens pourront récupérer leur frère ou sœur dans l'école ou sur la cour.

Tous les autres attendront leur famille à l'intérieur de l'école, sur la cour.

◆ Absences :

Elles doivent être signalées sans retard

- avant 9 h pour les absences du matin
- avant 14 h pour celles de l'après-midi.

◆ Garderies gratuites :

➤ 07H30 A 08H45  
➤ 11H45 A 13H30  
➤ 16H30 A 19H  
➤ 17H00 A 17H30 : études surveillées pour les CP, CE1, CE2, CM1, CM2. qui s'inscrivent pour l'année scolaire 2020-2021. Pour que ce temps d'étude soit un temps de travail efficace, il vous est demandé d'attendre 17h30 pour récupérer votre enfant.

◆ Cantine : Prix du repas 4,20 € : Carnet de 10 tickets : 42 euros.  
Les tickets de cantine seront vendus à l'accueil de l'Ecole Maternelle et Primaire à partir de 7h30 jusqu'à 8h30

.../...

◆ Répartition des classes:

- TPS – PS : Mme ANDRE Magali
- MS : Mme CARLES Coralie
- GS : Mme CAYRON Géraldine
- CP : Mme REGOURD Yannick
- CE1 : Mme TURLAN Hélène
- CE2 : Mme ASSIE Séverine
- CE2/CM1 : Mme VALAYE Céline
- CM1 : Mme PALAYRET Julie
- CM2 : Nomination en cours
- Regroupement adaptation : Mme VALAYE Céline
- Dispositif ULIS : Mme DE CAMPOS Marie-José
- 

◆ Calendrier scolaire : **RENTREE SCOLAIRE** : **MARDI 1er SEPTEMBRE 2020**

- <b>VACANCES DE TOUSSAINT</b>	:	<i>du vendredi 16 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020</i>
- <b>VACANCES DE NOËL</b>	:	<i>du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021</i>
- <b>VACANCES D'HIVER</b>	:	<i>du vendredi 12 février 2021 au lundi 1<sup>er</sup> mars 2021</i>
- <b>VACANCES DE PRINTEMPS</b>	:	<i>du vendredi 16 avril 2021 au lundi 3 mai 2021</i>
- <b>SORTIE</b>	:	<b>Mardi 6 Juillet 2021</b>

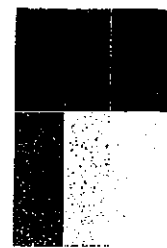
Les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021.

Je vous souhaite, à vous les enfants, de bonnes vacances et une très bonne année scolaire.

Et vous parents, soyez assurés du dévouement et de la disponibilité de l'équipe éducative auprès de vos enfants.

*La Directrice,*

**Véronique BESSODES**



## DROIT A L'IMAGE, AUTORISATION DE DIFFUSION ET DE SORTIES SCOLAIRES 2020-2021

NOM (élève) ..... Prénom .....

NOM (parents) ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél. domicile : .....

N° portable mère .....

N° portable père .....

### DROIT à L'IMAGE ET AUTORISATION DE DIFFUSION

Les élèves sont photographiés individuellement et collectivement à la rentrée et en situation scolaire durant l'année.

Seules les photographies des groupes classes ou d'élèves en situation scolaire pourront être utilisées :

- pour une publication de l'établissement et du réseau lasallien
- sur le site de l'établissement.

Pour toute opposition à la prise photographique d'un élève les parents adresseront un courrier au chef d'établissement dès le début de l'année scolaire.

### AUTORISATION DE SORTIE

- autorise** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école
- n'autorise pas** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

*Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance des autorisations ci-dessus, adhérons et nous engageons à les respecter.*

A ....., le .....

*Signature des responsables légaux  
précédée de la mention "Lu et approuvé"*



**ASSURANCE SCOLAIRE 2020-21**

**FICHE A REMETTRE A L'ENSEIGNANT AVANT LE 07.09.20**

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : .....

**NE RIEN VERSER : LE MONTANT SERA PORTE SUR LA FACTURE DU 1ER TRIMESTRE.**

Veuillez nous indiquer **OBLIGATOIREMENT** la formule que vous choisissez en cochant la case correspondante.

Dans le cas de **NON-REPONSE**, l'assurance scolaire sera retenue d'office et facturée.

Je prends l'assurance scolaire 7.60 € par an, 24h/24h, toute l'année, **CONTRAT GENERALI FRANCE ASSURANCE N° 12 290 100** (imprimé joint – **MERCI DE LE CONSERVER**)

ou

Je ne prends pas l'assurance scolaire et je fournis **IMPERATIVEMENT** une attestation de mon assureur indiquant que mon enfant est bien assuré en Responsabilité Civile et Individuelle Accidents Corporels.



## L'assurance Scolaire pour vos Enfants

**7 JOURS / 7  
24H / 24**

Une couverture maximum tout au long de l'année!



GENERALI ASSURANCES MARU. Société Anonyme au capital de 70.910.825 euros  
Etraximée régie par le Code des Assurances - 552 062 850 RCS Paris, Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 PARIS.  
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

## En cas d'accident...

☛ Déclarer l'accident auprès de l'établissement scolaire, en joignant :

- **Damage corporel** : un certificat médical de première constatation.
- **Deceinte** : un devis précisant le montant de la reconstruction prothétique ou coût actuel, pour le paiement de la somme prévue au tableau des garanties.
- **Agression-racket/vol** des effets scolaires : le dépôt de plainte fait auprès des autorités de police ou de gendarmerie.
- **Dés de lunettes** : la facture de l'opticien ou l'original du décompte de la sécurité sociale complété par le décompte de votre mutuelle complémentaire.

☛ Les Assurances F.E.C. accusent réception de la déclaration en indiquant un numéro de référence qui doit être rappelé dans toute correspondance.

☛ Toutes les notes de frais liées à un accident corporel de l'élève assuré doivent être présentées à la Sécurité Sociale (ou à d'autres caisses...) ainsi qu'à votre mutuelle.

Après remboursement par ces organismes, envoyer les décomptes aux Assurances F.E.C. qui procéderont au paiement des sommes prévues.

21, rue Lothaire - B.P. 80820 - 57013 METZ CEDEX 1  
Tél. : 03 87 50 52 05 - Fax : 03 87 56 16 73 - [www.assurances-fec.org](http://www.assurances-fec.org)

Société de courtage d'assurances : O.I.M.A. Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 Euros - RCS METZ - SIREN 249 869 297  
Garantie Inimédiate et assurance de responsabilité civiles professionnelles, Art. L.530-1 à L.530-2, du Code des Assurances  
Immatriculation ORIAS n° 07 001 654 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution  
4 place de Budapest CS 92459 75459 Paris Cedex 09 ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr))

Service de réclamation : OMA Service réclamation 21, rue Lothaire BP 80820 - 57013 METZ Cedex 1 - Tél. 03 87 56 16 73  
Médiation : le Médiateur des Assurances est compétent pour intervenir sur tout litige relatif ou étranger dans le cadre d'une réclamation préalable  
directement adressée à votre contrat. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants :

La Médiation des Assurances - 196 CS2A - TSA 90110 - 75441 Paris Cedex 09 ou le [mediation@omada-accident-assurance.org](mailto:mediation@omada-accident-assurance.org)

**Service Sinistre**  
Tél. : 03 87 50 48 26  
Fax : 03 87 56 16 73  
[www.assurances-fec.org](http://www.assurances-fec.org)



☛ Si le traitement de l'enfant est très long, envoyer les décomptes au fur et à mesure des remboursements des organismes.

☛ Nous ne délivrons pas de prise en charge directement aux hôpitaux ou cliniques.

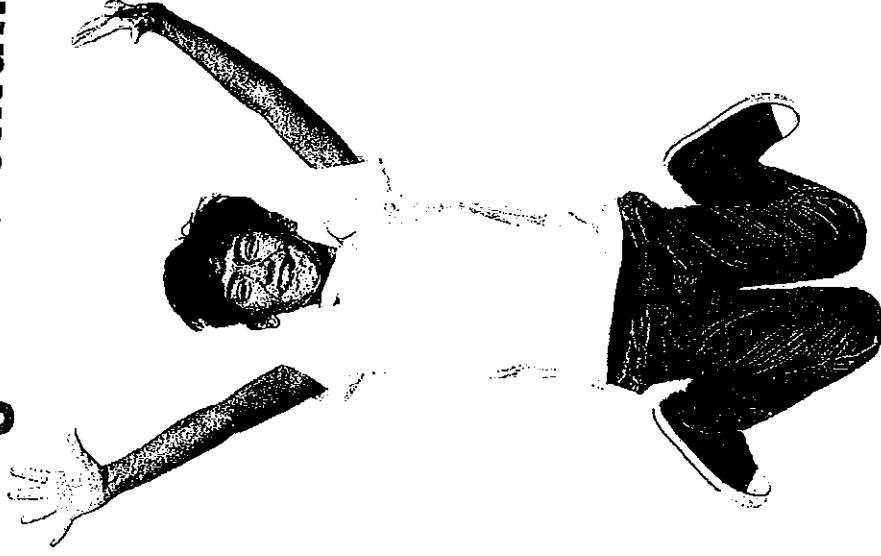
☛ Pour clore le dossier, il sera demandé dans certain cas, un certificat médical de guérison ou de consolidation.



**Prescription** : Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance (art. L.114-1 et L.114-2 du code des Assurances). S'il n'est pas possible de clore le dossier dans ce délai (consolidation non acquise par exemple), il est impératif d'interrompre cette prescription par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

Année Scolaire 2020•2021

# Protégez vos enfants



**ASSURANCES F.E.C.**  
[www.assurances-fec.org](http://www.assurances-fec.org)

# La Formule Harmonie



**Une garantie scolaire et extra scolaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7**

## Ce que nous garantissons

Le paiement d'indemnités en cas d'accidents corporels subis par l'assuré.  
L'indemnisation des dommages causés aux biens du maître de stage.

Les événements et garanties sont résumés dans le tableau ci-contre et s'ajoutent en complément de la Sécurité Sociale et/ou complémentaires.

## Les activités garanties

Les activités scolaires...  
Les trajets...  
Les activités extra-scolaires (sportives, récréatives...)

## Ce qui n'est pas garanti (exclusions)

La pratique des sports aériens, navigation aérienne dans les appareils non agréés pour le transport public de passagers, yachting à plus de 25 miles des côtes, bobleigh, slalom, sand à ski, l'escalade avec moyens artificiels ou en cordes (sauf initiation), les sports à titre professionnel, les courses utilisant des engins à moteur, Usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>, Accidents résultant de l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants ou de l'abus de boissons alcoolisées, La participation à une rixe (sauf cas légitime défense), Le suicide ou tentative.

## Validité

L'assurance couvre l'assuré d'une rentrée scolaire à l'autre, 24h/24 (sous réserve du paiement de la cotisation).

## Où s'exercent les garanties

En France Métropolitaine, D.O.M. et T.O.M. et pays membres de la C.E.E.,  
Dans le reste du monde lors de séjours inférieurs à 6 mois.

## Assistance - Rapatriement

Les Assurances FEC ont souscrit une garantie auprès d'EUROP ASSISTANCE pour tous les participants aux voyages médicaux organisés par l'établissement.  
Cette convention est valable dans le monde entier (sauf pays en état de guerre).

## Responsabilité civile

Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale...), nous ne garantissons pas la responsabilité civile personnelle des élèves.



# Garanties & Capitaux



<b>Décès</b> Capital de	5.000 €
<b>Invalidité</b> Assurés 32% d'invalidité de 33% à 89% d'invalidité supérieure ou égale à 90% d'invalidité (1) Invalidités liées de 0%	47.000 € 70.000 € 100.000 €
<b>Frais Médicaux</b> Placements médicaux, chirurgicaux, transports, hospitalisation après intervention de la sécurité sociale et/ou complémentaire (1) (voir les barèmes S.S.)	FRAIS RÉELS 35 €/jour (maximum 365 jours)
<b>Frais Chambre particulière</b> En cas d'hospitalisation (max. 365 jours)	35 €/jour (maximum 365 jours)
<b>Frais Médicaux prescrits</b> Auss. non remboursés par le régime obligatoire et/ou complémentaire	2100 €
<b>Frais Dentaire</b> Par dent ou parties dentaire cassée	350 €
<b>Frais d'Optique</b> Lunettes de vue ou lentilles	300 €
<b>Fortrait Appareil</b> Appareil d'orthodontie au forfait (1 forfait par année scolaire)	500 €
<b>Frais de Vol/Bris des instruments de musique</b> pendant les cours - 1 fois par année scolaire Franchise de 30 €	800 €
<b>Nota</b> Ce document n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un extrait du contrat GENERALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100, auquel il convient de se reporter et disponible auprès de l'établissement.	250 €

**Frais de Recherche et de transport**  
Pour transports dans les mêmes conditions de destination que le Sécurité Sociale

**Frais de Prothèse**  
Inclus location amies optiques et lunettes

**Aide ou Transport Pédagogique**  
A partir du 3<sup>ème</sup> jour d'incapacité avec un maximum de 6 mois

**Frais de Scolarité**  
Salaire à une capacité supérieure à 90 jours

**Suivi Psychologique**  
De l'élève suite à un événement ou sinistre traumatisme

**Racket - Aggression**  
Dens l'établissement ou en cours du trajet domicile/établissement, après départ de platiné après des activités

**Vol du cartable et des effets scolaires**  
Après départ de platiné auprès des autorités - 1 fois par année scolaire

**Donnages aux Biens du Maître de Stage**  
Franchise de 77 €

**E-REPUTATION des élèves**  
1 fois par année scolaire et par élève

# Année Scolaire 2020/2021 / Bulletin de souscription

à compléter par la famille et à remettre à l'établissement  
la destination des assurances scolaires et extra-scolaires, conformément aux conditions du contrat GENERALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100 (sauf) par l'établissement, auprès des Assurances FEC  
Cotisation annuelle (1) 7,60 €  
Nom de l'élève à assurer :  
Adresse :  
CP - Ville :  
Formule : Harmonie

Signature d'un parent ou du représentant légal

Chef de l'établissement obligatoire

## TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

### ◆ 1<sup>ER</sup> ENFANT : PAR MOIS, SUR 10 MOIS

— CONTRIBUTION DES FAMILLES <sup>(1)</sup> : 50,00 €

Une réduction de la contribution des familles de 10,00 % est accordée pour le 2<sup>ème</sup> enfant, de 25 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant et de 50 % pour le 4<sup>ème</sup>. Gratuité de la contribution des familles à partir du 5<sup>ème</sup> enfant. (Sont inclus les enfants scolarisés au collège St Joseph – Rodez)

*(1) Cette contribution familiale permet : "le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif ainsi que pour la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments." Elle concerne également les supports pédagogiques, la correspondance, l'encadrement et les services éducatifs proposés à votre enfant, la responsabilité civile...*

---

TICKET REPAS : 4,20 €

➤ 1/2 PENSION, 4 REPAS PAR SEMAINE : 56,00 € par mois pendant 10 mois

### 1 - FRAIS COMPLEMENTAIRES :

- Assurance scolaire en option : 7,60 €
- Adhésion A.P.E.L. : 22,50 €
- Fichiers, livres de lecture, agendas, fournitures... variables suivant les classes

### 2 - MODALITE DE PAIEMENTS : Deux formules vous sont proposées :

- PAR TRIMESTRE : Chèque Bancaire.
- PAR MOIS : Prélèvement automatique sur 10 mois d'octobre à juillet (reconduit sans avis de votre part pour les familles qui l'ont demandé l'année précédente et pour toute la durée de la scolarité dans l'établissement).

ou chèque bancaire.



Liste complète des fournitures pour les élèves qui vont entrer en classe de Moyenne section (listes 1 et 2)

Liste 1 : fournitures à acheter par les familles	Liste 2 : fournitures commandées par l'école
<p>1 petit cartable ou sac à dos</p> <p>1 boîte pour le goûter</p> <p>1 ciseau</p> <p>1 ardoise Velléda + 4 marqueurs+ 1 effaceur</p> <p>1 trousse pouvant contenir feutres et crayons</p> <p>1 timbale</p> <p>2 photo2 d'identité</p> <p>1 grande poche ou 1 grand sac qui servira à transporter les travaux au cours de l'année</p>	<p>1 ramette de papier</p> <p>1 chemise avec rabats</p> <p>1 crayon à papier</p> <p>6 bâtons de colle</p> <p>1 pochette de 12 feutres</p> <p>1 pochette de 12 crayons de couleur</p> <p>2 boîtes de mouchoirs</p> <p>1 pochette de canson blanc</p> <p>1 pochette de canson couleur</p> <p>1 petit cahier de 60 pages</p> <p>1 porte-vues</p>
	<p><b>TOTAL : 32 €</b></p>